



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-139

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2016

Sommaire

DDFIP 79

79-2016-11-25-005 - arrêté fermeture exceptionnelle SPF de Bressuire (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2016-11-25-005

arrêté fermeture exceptionnelle SPF de Bressuire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
44 rue Alsace Lorraine
BP 19149
79021 NIORT Cedex 9

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres**

Le directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de publicité foncière de Bressuire, situé 124 boulevard de Poitiers à Bressuire, qui est transféré le 1^{er} décembre 2016 à Niort, sis 171 avenue de Paris et qui sera dénommé « SPF Niort 2 », sera fermé à titre exceptionnel les 30 novembre et 1^{er} décembre 2016.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Niort, le 25 novembre 2016

Par délégation du Préfet,
Le Directeur Départemental
des Finances Publiques des Deux-Sèvres


Patrick SISCO


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**